

Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 17/01/2023

DECISION N° 20230117_B_004

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
M. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Etait excusée représentée : Nathalie JOLIVET : pouvoir à M.
VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Renouvellement de l'agrément de l'EVS de Saint Just Malmont

N° 20230117_B_004

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide la demande de renouvellement de l'agrément
« Animation Locale » pour l'équipement Espace de Vie Sociale
à Saint Just Malmont auprès de la CAF de la Haute-Loire à
compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 2 ans minimum
et 4 ans maximum,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention
d'objectifs et de financement qui en découle.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 17 janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

